LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

CONSEIL DE PARIS

Séance des 6, 7, 8 et 9 octobre 2026

Vœu non rattaché relatif à la situation dramatique des quartiers Rosa Parks et Millénaire portant demande d'une mission de préfiguration en vue de la création d'une opération d'intérêt national (OIN)

Déposé par Roland Timsit, Sophia Chikirou, Émile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sophie de La Rochefoucauld, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Céline Verzeletti

Le Conseil de Paris,

Considérant l'état de déshérence des quartiers Rosa Parks et du Millénaire quant à leur situation sécuritaire, sanitaire, sociale, urbaine et commerciale, ainsi que la vacuité et l'état de quasi d'abandon de nombreux immeubles de bureaux qui constituent ces quartiers, et des conséquences portant atteinte aux populations environnantes comme aux personnes usagères de drogue, maintenues dans la rue sans solution durable de soin, d'hébergement et de stabilisation ;

Considérant l'importance de l'enjeu dans une dimension d'aménagement du territoire des quartiers Rosa Parks et du Millénaire composantes constitutives de la Ville de Paris, et de la Métropole du Grand Paris ;

Considérant l'importance des grands comptes propriétaires fonciers, tels que ICADE et KLEPIERRE, VEOLIA, CHANEL, BROOKFIELD et HEMISPHERE, Le Ministére de la Justice, BLACKROCK ,REAL ASSETS ;

Considérant le taux de vacance des commerces en raison du départ massif des locataires des immeubles de bureaux des secteurs Rosa Parks et Millénaire 2 et 3 ;

Considérant qu'un Plan de mobilisation coordonnée sur la problématique du crack a été engagé sous l'égide du préfet de région dès 2019 ;

Considérant qu'en 2020, les pouvoirs publics décrivaient déjà un « triangle du crack " allant de Stalingrad à Rosa Parks–Macdonald par la rue d'Aubervilliers et les jardins d'Éole ;

Considérant qu'après l'évacuation de la scène de consommation de Forceval en 2022, un dispositif policier permanent a été déployé dans le Nord-Est parisien sans empêcher durablement les scènes de consommation et les trafics de se déplacer ou de se reconstituer ;

Considérant qu'en 2023, une deuxième phase du Plan Crack et de nouvelles instances de pilotage ont encore été annoncées ;

Considérant qu'en 2025 puis en 2026, de nouveaux renforcements policiers et dispositifs de coordination visant Rosa Parks et le Millénaire ont de nouveau été annoncés ;

Considérant qu'après sept années de plans, de comités, de réunions et d'opérations, le résultat est là : ces politiques ont échoué à rendre durablement le quartier vivable pour ses habitants comme à offrir aux personnes usagères de drogue un véritable parcours de soin, d'hébergement, de réduction des risques et de stabilisation ;

Considérant que de nombreux immeubles de logements sociaux, dans le quartier Rosa Parks–Macdonald, ont signalé depuis la livraison des immeubles des malfaçons graves touchant notamment l'eau, l'humidité, les fissures, le chauffage, les ascenseurs et la sécurité, révélant que la crise du secteur ne se limite pas à l'espace public mais touche aussi les conditions d'habitat dans le parc social ;

Considérant que seule la puissance publique possède le cadre législatif pour élaborer une stratégie commune et cohérente de ces grands comptes, en reprenant sa compétence en matière d'aménagement du territoire pour la capitale, et la Métropole du Grand Paris ;

Considérant qu'avant de préjuger du périmètre exact et de l'outil définitif, une mission de préfiguration doit réunir l'État, les collectivités territoriales, les bailleurs, les acteurs sanitaires et sociaux, les représentants des habitants et des personnes usagères de drogue ainsi que les propriétaires fonciers, afin de définir le projet de territoire pouvant aboutir sur une opération d'intérêt national constitue le cadre approprié ;

Considérant que l'échec répété du pilotage actuel, qu'il procède d'un défaut de volonté politique, d'une incapacité à coordonner les acteurs ou de moyens insuffisants, impose désormais de changer d'échelle ; que lorsque les mêmes politiques échouent année après année, la sagesse commande de passer la main à un niveau capable d'agir sur le logement, l'espace public, la santé, l'activité économique et le foncier dans un même projet de territoire ;

Considérant les articles L. 102-12 à L. 102-15 du Code de l'Urbanisme définissant les modalités législatives et réglementaires de création d'une Opération d'Intérêt National sur la zone incluant les quartiers Rosa Parks et du Millénaire ;

Considérant que les enjeux stratégiques justifiant une telle mobilisation de l'État peuvent être création de logements, développement économique, réalisation d'équipements publics spécifiques, en application du régime juridique propre aux OIN et donne à l'État un rôle particulier et dérogatoire, au sein de ce périmètre, en matière d'aménagement opérationnel : il devient compétent pour délivrer les autorisations d'occupation des sols (permis de construire, permis d'aménager…) ;

Considérant que l'État dispose des outils spécifiques concourant à la concrétisation de l'opération pour faciliter la maîtrise foncière, en application d'un décret créant l'OIN et pour instaurer une zone d'aménagement différé (ZAD) et le droit de préemption ;

Sur proposition de Roland Timsit, Sophia Chikirou, Émile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sophie de La Rochefoucauld, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Céline Verzeletti

Émet le vœu que la Ville de Paris :

- sollicite l'État afin qu'il engage une mission de préfiguration qui ne devra pas excéder 3 mois en vue de la création d'une opération d'intérêt national (OIN) sur le secteur Rosa Parks–Millénaire, associant la Ville de Paris, Aubervilliers, Plaine Commune et la Métropole du Grand Paris.

- demande que cette mission définisse le périmètre pertinent, établisse un diagnostic foncier, urbain, social, sanitaire, commercial et environnemental, détermine le programme de transformation et les moyens nécessaires et précise l'outil opérationnel le plus adapté ;

- demande que les conclusions de cette mission soient rendues publiques et débattues avec les habitants, les travailleurs, les associations et les personnes usagères du secteur avant toute décision définitive